



COMITE SPORTIF QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 19 juin 2023



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE ET DE LITIGES DU 19 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR : *EXAMEN DES RATTRAPAGES DES MANCHE 2, 3 ET 4 AINSI QUE MANCHE 6
ET 7*
EXAMEN DES APPELS ET DEMANDES DE CLUBS

1- EXAMEN DES RATTRAPAGES DES MANCHE 2, 3 et 4 AINSI QUE MANCHE 6 et 7

Le tableau joint présente les anomalies constatées lors des manches et les sanctions associées.

2- EXAMEN DES DEMANDES DE CLUBS

Demande du club de Moyrazès :

Il y a eu un problème de saisie lors du rattrapage de la manche 3 à Balsac pour l'équipe Vabre en Série 3. Le carton d'origine dans lequel 2 remplaçants devaient jouer a été utilisé. Lors de la manche de rattrapage, le capitaine a gardé le carton initialement prévu et a oublié de rayer les remplaçants. Lors de la saisie, les scores ont été attribués aux 2 remplaçants alors que ce sont les titulaires qui ont joués.

⇒ La commission décide de réattribuer les quilles aux titulaires.

Demande du club de Florentin :

Lors de la manche de rattrapage du 12 mai à Campuac des féminines AOV, une erreur a été constatée au niveau de l'équipe féminine Austruy. La Capitaine a oublié de noter la remplaçante sur le carton d'arbitrage, à la place de la titulaire en seconde position, c'est Dominique Dijols (Licence n°11287) qui a joué.

⇒ La commission valide l'attribution des quilles à la remplaçante.



COMITE SPORTIF QUILLES DE HUIT

8, rue des Coquelicots 12850 ONET LE CHATEAU

Onet, le 19 juin 2023

Demande du club de St Geniez :

Le club demande que le score dû pour la manche 6 soit attribué à la doublette FA15 Promotion Martinez.

Lors de la première partie, l'arbitre a arbitré cette doublette en tenant compte du règlement Senior Féminine. Il s'est aperçu de son erreur et à corriger le carton en accord avec les personnes présentes. Lors du recomptage du carton le vérificateur a mal interprété une correction.

- ⇒ Après vérification auprès de l'arbitre et d'autres témoins, la commission valide le score de la doublette de 107 pour la manche 6.

Demande du club de Sainte-Geneviève :

Remplacement n'ayant pas respecté la règle des Maitres-joueurs

Suite à la commission du 5 juin 2023 et à échange avec le Comité Sportif Aveyronnais, le remplacement a affaibli l'équipe de Promotion dans lequel a été effectué le remplacement sans toutefois que, le jour de la compétition, l'équipe ait une moyenne inférieure à la moyenne des équipes d'Essor du club.

- ⇒ La commission décide d'annuler la suppression des quilles du joueur remplaçant et d'attribuer 50 € d'amende au club et 1 manche de suspension avec sursis au capitaine.

La Commission de Contrôle et de Litiges en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, a examiné les différents documents ainsi que les diverses demandes et établi ce procès-verbal en accord avec les règlements en vigueur.

Rappel : Suite au procès-verbal émis par la commission, le club ou le joueur sanctionné a 20 jours à réception dudit procès-verbal par le club pour faire un recours gracieux des différentes sanctions prononcée, par écrit et adressé par lettre recommandée avec accusé de réception au siège ou par mail. Un apport d'élément nouveau est indispensable pour accréditer l'appel. Tout appel fait hors délai sera automatiquement rejeté

La Commission de Contrôle



Saison 2023 - Rattrapage Manche 2 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCL du 19 juin 2023
 6 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
16/06/2023	AOV à Sainte-Genevieve				S.Q. LE NAYRAC	Carence de délégué	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	40 €
16/06/2023	AOV à Sainte-Genevieve	BATUT DEUXIEME SERIE	LEVRAV-PASTISSIER Justin	8364	CASSUEJOULS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	VALLON-DOURDOU à Campuac	DELAGNES TROISIEME SERIE	DELCLAU Jean-François	112167	GRAND VABRE	Joueur remplaçant ayant déjà joué à la même manche dans une autre équipe	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Score du remplaçant 98. Score de l'Equipe 439 - 98 = 341	retrait des quilles + avertissement au capitaine
02/06/2023	VALLON-DOURDOU à CAMPUAC	CAVALIE TROISIEME SERIE	FALGAYRAT Sébastien	8364	SAINT-CYPRIEN	Joueur remplaçant ayant déjà joué à la même manche dans une autre équipe	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Score du remplaçant 104. Score de l'Equipe 382 - 104 = 278	retrait des quilles + avertissement au capitaine
12/05/2023	AOV à CAMPUAC	ANDRIEU Fem CINQUIEME SERIE	ANDRIEU Maryline	10938	S.Q. SAINT COME	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €

Saison 2023 - Rattrapage Manche 3 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
Compte rendu de la CCI du 19 juin 2023
6 membres présents
Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe



Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
16/06/2023	LIGUE à Balsac					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
16/06/2023	CEOR-LAGAST à OLEMPES					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
16/06/2023	SEGALA à Baraqueville	BOUYSSOU TROISIEME SERIE	BROS Laurent	10034	RIGNAC FIRMI	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
16/06/2023	ELITE à Onet-le-Château					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
16/06/2023	PALANGES-COMTAL à Onet-le-Château	DOMERGUE PREMIERE SERIE	DOMERGUE Kevin	11740	PALMAS	Forfait d'une équipe en district signalé pour une manche, arbitrage assuré	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
16/06/2023	LEVEZOU à Agen	GAMEL TROISIEME SERIE	SIGAUD Patrick	10877	PONT-DE-SALARS	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
16/06/2023	VALLON-DOURDOU à Golin hac					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
02/06/2023	AOV à Campuac	ANDRIEU Fem CINQUIEME SERIE	ANDRIEU Maryline	10938	S.Q. SAINT COME	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
02/06/2023	PALANGES-COMTAL à Gillorgues	MATHIEU Fem DEUXIEME SERIE	MATHIEU Brigitte	6893	Bertholène	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €

02/06/2023	VALLON- DOURDOU à Campuac	SOUSA Fem TROISIEME SERIE	Perié Anne Laure	6253	Marcillac	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
02/06/2023	VALLON- DOURDOU à Campuac	CADENE Fem DEUXIEME SERIE	LAPORTE Laurie	113558	Sébazac	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €



Saison 2023 - Manche 5 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCI du 19 juin 2023
 6 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
04-juin-23	PALANGES COMTAL à Sébazac	BOUNIOL Fem PREMIERE SERIE	BOUNIOL Laeticia	5976	S.Q. SEVERAC	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
04-juin-23	LEVEZOU à Inières	ACQUIER Fem QUATRIEME SERIE	ANDRIEU Valérie	112987	FLAVIN	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
04-juin-23	SEGALA à Colombies	DELERIS Fem QUATRIEME SERIE	SOUYRI Christiane	12632	NAJAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
04-juin-23	VALLON DOURDOU à Saint-Cyprien	FOULQUIER Fem CINQUIEME SERIE	MATHON Cécile	114211	MARCILLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
04-juin-23	SEGALA à Colombies	LUTRAN Fem PREMIERE SERIE	Chabert Coralie	9955	RODEZ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
04-juin-23	CEOR LAGAST à Olimps	BARRAU Fem ESSOR	CLUZEL Anaïs	12457	RULLAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €



Saison 2023 - Manche 6 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCI du 19 juin 2023
 6 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
11-juin-23	ELITE à Rignac	DELMAS HONNEUR	Christophe RECOULES	2220	SEBAZAC	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
11-juin-23	LIGUE à Gillorgues					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
11-juin-23	AOV à Saint-Amans					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
11-juin-23	CEOR LAGAST à Cassagnes - Comps					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
11-juin-23	LEVEZOU Agen					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
11-juin-23	PALANGES COMTAL à Gages	VAYSSIE TROISIEME SERIE	VAYSSIE Yoan	6699	PALMAS	Forfait d'une équipe en district signalé pour une manche, arbitrage assuré	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
11-juin-23	PALANGES COMTAL à Gages	MARTINEZ Ado 15 PROMOTION	MARTINEZ Ophélie	113043	SAINT GENIEZ	L'arbitre a arbitré des FA 15 comme des séniors pour la 1ere partie. Il a reconnu son erreur dès la fin de la partie. La commission valide la correction faite au vu des témoignages fournis.	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : les quilles sont réattribuées à l'équipe. Score de la manche 107	

11-juin-23	PALANGES COMTAL à Gages	BOUNIOL Fem PREMIERE SERIE	BOUNIOL Laeticia	5976	SEVERAC	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
11-juin-23	PALANGES COMTAL à Gages	BESSIERE Fem PREMIERE SERIE	BESSIERE Anne- Sophie	12644	ONET LE CHÂTEAU	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
11-juin-23	SEGALA à Moyrazes	DELABROUSSE DEUXIEME SERIE	FLOUVAT Sébastien	111523	MONTBAZENS	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
11-juin-23	SEGALA à Moyrazes	POULALION PREMIERE SERIE	POULALION Benoît	9959	LIMAYRAC	Non port du maillot d'un joueur de l'équipe	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
11-juin-23	SEGALA à Moyrazes	LUTRAN Fem PREMIERE SERIE	CHABBERT Coralie	9955	RODEZ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
11-juin-23	SEGALA à Moyrazes	MAZENQ Fem TROISIEME SERIE	BETEILLE Virginie	8135	LUC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
11-juin-23	VALLON DOURDOU à Espeyrac					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS



Saison 2023 - Manche 7 - Contrôle de cartons d'arbitrage, examen des feuilles de manches et des demandes des clubs
 Compte rendu de la CCI du 19 juin 2023
 6 membres présents
 Représentant du comité sportif : Guy Aldebert et Sophie Rodolphe

Date	Type et lieu championnat	Catégorie nom de l'équipe	Nom du joueur	N° de licence du joueur sanctionné	Joueur licencié au club de	Détail des fautes commises	Sanction prononcée par la commission	Amende
18-juin-23	ELITE à Gabriac	ENJALBERT EXCELLENCE	LACASSAGNE Olivier	679	MAGRIN	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	ELITE à Gabriac	DELMAS HONNEUR	Christophe RECOULES	2220	SEBAZAC	Inversion de joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	LIGUE à Lassouts					RAS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	RAS
18-juin-23	AOV à Laguiole				LAGUIOLE	Retour des cartons au siège en retard	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	50 € au club
18-juin-23	AOV à Laguiole	DELPERIE PREMIERE SERIE	DELPARIE Donatien	11681	ESPALION	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	AOV à Laguiole	DELPERIE PREMIERE SERIE	PIPIER Sebastien	6580	ESPALION	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison

18-juin-23	AOV à Laguirole	DELPERIE PREMIERE SERIE	PIPIER Quentin	12427	ESPALION	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	AOV à Laguirole	DELPERIE PREMIERE SERIE	PIPIER Thibault	11458	ESPALION	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	AOV à Laguirole	CALIMAN TROISIEME SERIE	CALIMAN ENZO	11411	S.Q. SAINTE- GENEVIEVE	Remplacement induisant un dépassement de la moyenne d'équipe à ne pas dépasser	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante : Score Du remplaçant = 131. Score de l'équipe 453 - 131 = 322	Retrait des quilles
18-juin-23	AOV à Laguirole	ROUQUETTE Fem CINQUIEME SERIE	ROUQUETTE Chantal	114150	FLORENTIN	Forfait non signalé d'une équipe féminine pour une manche	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
18-juin-23	CEOR LAGAST à Naucelle				CAMBOULAZET	Carence de délégué	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	40 €
18-juin-23	CEOR LAGAST à Naucelle	BOUSQUET Fem PROMOTION A	MALGOUYRE Chloé	12005	MAGRIN	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	LEVEZOU à Inières	GUITARD Fem CINQUIEME SERIE	BUSCAYLET Angelina	114264	PONT DE SALARS	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	LEVEZOU à Inières	LAVABRE Fem PROMOTION B	LAVABRE Elodie	9946	FLAVIN	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €

18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	GALTIER PREMIERE SERIE	GALTIER Claude	8259	PALMAS	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	DOMERGUE PREMIERE SERIE	DOMERGUE Kevin	11740	PALMAS	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	CAMPOS PREMIERE SERIE	CAMPOS Dimitri	9921	PALMAS	Défaut d'arbitrage pour une équipe sénior	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	25 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	SAINT-BEAUZEL DEUXIEME SERIE	SAINT- BEAUZEL Alexandre	12464	PALMAS	Forfait d'une équipe en district signalé pour une manche, arbitrage assuré	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	15 €
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	MOULY BOULAROT Fem PREMIERE SERIE	MOULY- BOULAROT Vanessa	8038	GAGES	Défaut d'arbitrage pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	PRADAL Fem ESPOIR	PRADAL Audrey	11357	GAGES	Défaut d'arbitrage pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 € + 1 manche de suspension pour prochaine saison
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	BOUNIOL Laeticia	BOUNIOL Laeticia	5976	S.Q. SEVERAC	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
18-juin-23	PALANGES COMTAL à Onet	BESSIERE Anne- Sophie	BESSIERE Anne- Sophie	12644	ONET LE CHÂTEAU	Forfait signalé pour une équipe féminine	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €

18-juin-23	SEGALA à Limayrac	TEULIER PREMIERE SERIE	ALBINET Jean-Marie	970	LIMAYRAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	SEGALA à Limayrac	PONS PREMIERE SERIE	FLOTTES Guillaume	11917	RIGNAC-FIRMI	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	SEGALA à Limayrac	LUTRAN Fem PREMIERE SERIE	CHABBERT Coralie	9955	RODEZ	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
18-juin-23	VALLON DOURDOU à Entraygues	RIGAL Fem PROMOTION B	CABROL Stéphanie	11674	CRANSAC	Carton incomplet : manque la moyenne du joueur	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	5 €
14-juin-23	VETERANS à FLAVIN (Campuac)		PRAT Robert	2599	MONTPELLIER	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
14-juin-23	VETERANS à FLAVIN (Campuac)		MONTGAUZE Georges	1470	RODEZ	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
14-juin-23	VETERANS à FLAVIN (Campuac)		POUGET Christian	6356	GAGES	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €
14-juin-23	VETERANS à FLAVIN (Campuac)		BLANC Jean-Paul	11353	PONT DE SALARS	Forfait non signalé d'un joueur vétérán ou super-vétérán en compétition individuelle	Après examen la commission en accord avec les règlements prononce la sanction suivante :	10 €